

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 20 JUILLET 2018 A 19H00
(articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Conseillers en exercice : 33	Quorum : 17	Présents : 23	Représentés : 8	Absents : 2
-------------------------------------	--------------------	----------------------	------------------------	--------------------

Étaient présents : MMES GAUCHER, RIFFARD, BSERENI, ESCOFFIER, RENAUD, COSTEROUSSE, MALLET, COURTIAL, BOUIS.

MM. DARNAUD, COQUELET, CREMILLIEUX, BLACHE, GOUNON, MIENVILLE, PACHOT, FRACHON, MERLIN, MEUNIER, MUSSARD, RODRIGUEZ, CONSOLA, REY.

Étaient excusés : MME OLU, GATTEGNO, DELARBRE, FALIEZ, SALLIER, JAECK-ROCHETTE.
MM BOUSSARD, SCHMITT.

Étaient absents : MM GAILLARDON, BERNAUD.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

MME OLU à MME MALLET ; MME GATTEGNO à M. GOUNON ; MME DELARBRE à MME GAUCHER ; MME SALLIER à MR CREMILLIEUX ; M. BOUSSARD à M. COQUELET ; MME FALIEZ à MME BSERENI ; MME JAECK-ROCHETTE à M. MIENVILLE ; M. SCHMITT à M. DARNAUD.

Secrétaire de Séance : MME ESCOFFIER

N°18-49 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CNR ET LA VILLE

RAPPORTEUR : Jany RIFFARD

Le rapporteur propose au conseil municipal de reconduire la convention passée en 2014 entre la Compagnie Nationale du Rhône et la ville de Guilhaing-Granges relative au partenariat autour d'actions portant sur le cadre de vie, le développement durable, l'animation sur les berges du Rhône et les actions citoyennes et solidaires.

Ce partenariat repose sur :

- la volonté de la ville de Guilhaing-Granges de renforcer son partenariat avec CNR.
- le positionnement de la ville qui engage des actions concrètes dans une vision de développement durable en mettant en avant des actions solidaires, citoyennes, accessibles au plus grand nombre.
- les actions de la ville pour une animation sur les berges du Rhône accessibles à tous et en faveur des riverains.

Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat ci-jointe fixant les engagements de chacune des parties.

DÉLIBÉRATION :

Vu l'avis de la commission des finances du 11/07/2018

Le Conseil municipal,
Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : approuve la convention de partenariat à passer entre la CNR et la Ville.

Article 2 : autorise Madame la Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

N°18-50 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE ENTRE VALENCE ROMANS DEPLACEMENTS ET LA VILLE

RAPPORTEUR : Jany RIFFARD

Afin de sensibiliser les automobilistes et de manière générale pour sécuriser la circulation automobile, les cyclistes et les piétons, la ville souhaite installer un radar pédagogique temporaire.

Par ailleurs, la sécurité routière est un des axes importants du Plan de Déplacements Urbains mis en œuvre par Valence Romans Déplacement, pour lequel le syndicat accompagne les communes sur les démarches visant à modérer la vitesse des véhicules et à donner plus de place aux cyclistes et aux piétons dans les aménagements urbains.

Aussi, il est possible de signer un partenariat avec Valence Romans Déplacements afin de mettre à la disposition de la ville un radar pédagogique qui sera disposé dans différentes rues passantes dans le but de ralentir les automobilistes et garantir une meilleure sécurité pour tous.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention de partenariat ci-jointe fixant les modalités de chacune des parties.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,
Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : approuve la convention de partenariat à passer entre Valence Romans Déplacements et la Ville.

Article 2 : autorise Madame la Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Madame la Maire précise que ce radar sera installé rue Henri Dunant au vu de nombreuses sollicitations d'administrés qui déplorent la vitesse excessive dans cette rue.

Marc CONSOLA souhaite connaître la durée d'utilisation de ce radar.

Madame la Maire lui répond que c'est 1 mois renouvelable.

Marc CONSOLA demande si la mise à disposition peut être faite sur une année ?

Jany RIFFARD explique que ce radar fait partie d'une flotte de radars de VRD à la disposition de 64 communes et qu'il y a un planning, il suffit simplement de le réserver.

Madame la Maire ajoute que ce radar ne peut pas être installé dans toutes les rues car il y a des contraintes techniques notamment concernant l'alimentation électrique.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

N°18-51 : MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO

RAPPORTEUR : Jany RIFFARD

Dans le cadre de sa politique d'action pour favoriser les déplacements en modes doux, la ville de Guilherand-Granges souhaite inciter ses agents à l'alternative de la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail.

A titre expérimental, le décret n°2016-1184 du 31 août 2016 permet désormais aux collectivités territoriales de prendre en charge une indemnité kilométrique vélo au profit de ses employés à l'instar des entreprises privées.

Afin de pouvoir bénéficier de l'indemnité kilométrique vélo, les agents devront effectuer un trajet d'au moins 1 kilomètre par jour et s'engageront à utiliser leur vélo pendant au moins les trois quarts des jours de travail annuel. Cette indemnité est fixée à 25 centimes par kilomètre et plafonnée à 200 euros par an.

Afin de formaliser cet engagement, l'agent devra établir une déclaration sur l'honneur.

DÉLIBÉRATION :

Vu l'article 50 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique ;
 Vu le nouvel article L. 3261-3-1 du code du travail instauré par la loi de transition énergétique ;
 Vu le décret n°2016-1184 du 31 août 2016 instituant à titre expérimental une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo par les employeurs publics ;
 Vu l'avis de la commission des finances du 11/07/2018
 Le Conseil municipal,
 Le Rapporteur entendu,
 Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : instaure l'indemnité kilométrique vélo selon les modalités du décret n°2016-1184 du 31 août 2016.

Article 2 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Madame la Maire précise qu'il s'agit d'un nouveau dispositif dans la continuité « d'aller au travail autrement » et la ville sera la 1^{ère} collectivité en Ardèche à le mettre en place.

Marc CONSOLA s'interroge sur des éventuels volontaires ?

Madame la Maire explique que certains agents viennent déjà en vélo mais il y a un aspect incitatif pour les autres.

Jany RIFFARD informe, à titre indicatif, qu'il y a eu une augmentation des déplacements en vélo dans le secteur privé de 26 %.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

N°18-52 : OPERATION CŒUR DE VILLE – AVENANT DOSSIER DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Sylvie GAUCHER

Par délibération n°17-096 en date du 04 septembre 2017, la collectivité a approuvé le lancement de son opération « Cœur de ville » et a autorisé l'autorité territoriale à solliciter la Région à hauteur de 2 500 000 € au titre du Pacte Régional pour l'Ardèche.

Toujours soucieuse du cadre de vie et de l'attractivité de la ville, l'équipe municipale souhaite élargir le programme d'action « Cœur de ville » avec de nouvelles opérations afin d'y intégrer la rénovation d'équipements sportifs, d'équipements scolaires et d'espaces publics.

Attentive aux finances communales, la collectivité s'est par ailleurs engagée dans la recherche active de partenaires financiers permettant un niveau d'investissement ambitieux sur les années 2019, 2020 et 2021 en minimisant la charge financière directement portée par le budget de la ville.

Le plan de financement de l'opération cœur de ville est le suivant :

Plan de financement			
Dépenses		Recettes	
Bâtiments	2 232 000 €	Etat	147 500 €
Voiries	3 672 000 €	Région Rhône Alpes Auvergne	2 500 000 €
Espaces publics	1 208 000 €	Département de l'Ardèche	22 200 €
		Communauté de communes Rhône Crussol	2 415 000 €
		Projet Urbain Partenarial	570 000 €
		Office national des anciens combattants	1 600 €
		Ville de Guilha- Granges	1 455 700 €
Total	7 112 000 €	Total	7 112 000 €

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil Municipal,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1er : approuve le plan de financement de l'opération Cœur de Ville.

Article 2 : dit que les crédits seront inscrits en tant que de besoin au budget de la Commune.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

N°18-53 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT-PÉRAY

RAPPORTEUR : Sylvie GAUCHER

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dans son article 61 prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, après avis de la commission administrative paritaire, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil dont la durée ne peut excéder 3 ans. La mise à disposition est prononcée par arrêté de la collectivité.

Dans le cadre du départ à la retraite du Directeur de l'école de musique de Saint-Péray, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de mutualiser les compétences du Directeur de l'école de musique de Guilherand-Granges, d'harmoniser le fonctionnement et le suivi administratif des 2 écoles.

Les compétences nécessaires existant au sein de l'école de musique de la commune de Guilherand-Granges, la solution la plus adéquate consiste à mettre à disposition de la commune de Saint-Péray le Directeur de l'école de musique.

Aussi est-il proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition à intervenir entre les villes de Guilherand-Granges et de Saint-Péray.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire B,
Considérant la possibilité de recourir à un agent de la commune de Guilherand-Granges,

Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1er : approuve la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Guilherand-Granges et la commune de Saint-Péray.

Article 2 : autorise la Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

*Marc CONSOLA souhaite savoir si Guilherand-Granges va subir une réorganisation.
Madame la Maire lui répond qu'effectivement l'équipe enseignante devra se réorganiser.*

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

N°18-54 : MISE EN VALEUR DU MONUMENT DU SOUVENIR, MONUMENT AUX MORTS OFFICIEL DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Michel MIENVILLE

Le rapporteur souligne qu'à l'occasion du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 il convient de ramener au cœur de la commune le monument du souvenir inauguré en 2003 autour duquel les Guilherandais-Grangeois se rassemblent chaque année pour commémorer le 11 novembre et le 8 mai.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de déplacer ce monument à proximité de la mairie sur un emplacement dédié dans l'espace vert situé au nord du poste de la Police Municipale.

Ce positionnement permettrait :

- De replacer le devoir de Mémoire dans le quotidien de la cité.
- De renforcer la dimension républicaine de l'hommage et l'expression de la reconnaissance de la commune.
- D'offrir une plus grande visibilité à nos cérémonies patriotiques.
- De faciliter son étude par les scolaires autour de projets pédagogiques et à l'occasion d'expositions mémorielles présentées en mairie.
- D'assurer une meilleure sécurisation des cérémonies.
- De faciliter le stationnement des véhicules à proximité.
- De recréer une unité de lieu entre les cérémonies et les réceptions en mairie qui les suivent.

Afin de permettre cette opération, il convient de solliciter l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONAC-VG), pour obtenir des financements.

DELIBERATION :

Le Conseil municipal,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1er : autorise Madame la Maire à toutes les démarches, auprès de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONAC-VG), pour l'obtention des subventions.

Article 2 : autorise Madame la Maire à l'engagement des travaux sous réserve des crédits nécessaires déduction faite des subventions.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

N°18-55 : ACQUISITION FONCIERE – RUE DE PRAGUE

RAPPORTEUR : Stéphane CREMILLIEUX

La Ville s'apprête à lancer l'aménagement de la Rue de Prague. Cet aménagement a pour objectif de sécuriser les abords de l'école du Vivarais et de conforter l'offre de stationnement.

Pour réaliser ces travaux et l'aménagement de stationnement, il convient de procéder à l'acquisition d'un terrain appartenant à Madame BARRET Brigitte, selon les modalités définies ci-dessous :

Propriétaire	Référence cadastrale	Emprise	Conditions de la cession
Mme BARRET	AH 421	1197	166€/m ²

Il est donc proposé au conseil municipal d'entériner cette acquisition de terrain afin de permettre l'exécution de l'acte authentique.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,
Le Rapporteur entendu,
Vu l'avis des domaines en date du 14/06/2018,

Considérant que la parcelle AH 421 est concernée dans sa globalité par l'emplacement réservé n°26 au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 mars 2017,
Considérant les problématiques de stationnement et de sécurité pour les écoliers,
Considérant que cette acquisition a pour objectif un aménagement afin de sécuriser les abords de l'école du Vivarais et de conforter l'offre de stationnement,
Vu l'accord de Mme BARRET propriétaire de la parcelle AH 421.
Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 11/07/2018

Après avoir délibéré,

Article 1^{er} : approuve dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue de Prague l'acquisition foncière avec Mme BARRET.

Article 2 : autorise Madame la Maire à signer l'acte notarié s'y rapportant.

Article 3 : dit que les dépenses nécessaires sont inscrites en tant que de besoin au budget de la Commune.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

N°18-56 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR DU SDE07 POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

RAPPORTEUR : Stéphane CREMILLIEUX

Par délibération n° 16-084 en date du 05/12/2016, la commune a approuvé le programme de suppression des luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure appelés « Ballons Fluos ».
Le transfert de compétence approuvé par délibération n° 167-111 en date du 30/10/2017 permet l'élaboration du schéma directeur venant compléter le programme et offre la capacité d'un étalement du plan de financement sur la durée du transfert de compétence.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement joint à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : approuve le plan de financement ci-dessous.

Article 2 : dit que les dépenses sont inscrites en tant que de besoin au Budget de la commune.

Annexe :



PLAN DE FINANCEMENT GUILHERAND GRANGES

COÛT DES TRAVAUX 1 020 200€

PROGRAMME BF SUR 3 ANS + SCHEMA DIRECTEUR

La Commune par délibération en date du 5 décembre 2016 s'est engagée dans une démarche de remplacement de ses BF afin de pouvoir bénéficier des subventions du SDE07 au cours des années 2018-2019 -2020.

A la lecture, de la délibération, le programme de travaux envisagé va bien au-delà des remplacements des lampes le scenario suivant est envisagé :

<u>Répartition des travaux</u>	BF	348 651 €
	Autres travaux EP	671 549 €

PROGRAMMATION BF SUBVENTIONNEE SUR 3 ANS

	2018	2019	2020
MONTANT TRAVAUX	116 217 €	116 217 €	116 217 €
SUBVENTIONS SDE	35 200 €	35 200 €	35 200 €

COMBINAISON AVEC

SCHEMA DIRECTEUR

Part SDE 07	344 775 €
Part communale	326 774 €

Possibilité d'étalement sur 6 ans de la part communale **54 462 € /an**

RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SUBVENTION	35 200 €	35 200 €	35 200 €			
PART A FINANCER	170 679 €	170 679 €	170 679 €	54 462 €	54 462 €	54 462 €
TOTAL	135 479 €	135 479 €	135 479 €	54 462 €	54 462 €	54 462 €

Madame la Maire précise qu'aujourd'hui il y a 2500 mâts. Aussi, 600 ballons fluos restent à changer.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte la présente délibération.

N°18-57 : DISPOSITIF D'ACTIVITES PERISCOLAIRES « PEP'S »

RAPPORTEUR : Stella BSERENI

Dans le cadre du retour de la semaine à 4 jours, la ville propose pour la rentrée 2018 / 2019 un nouveau Programme Educatif PériScolaire appelé « Pep's », en complément de l'offre de garderie.

Ce dispositif sera proposé aux enfants de CP à CM2, un soir par semaine et par école de 16h30 à 18h avec une activité sportive ou culturelle encadrée par les éducateurs de la ville et des intervenants des associations de la commune.

Le coût de la séance sera de 5.81 €.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,
Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 11/07/2018
Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve la mise en place de ce nouveau Programme Educatif PériScolaire appelé « Pep's ».

Article 2 : fixe le tarif à 5.81 € par séance à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 3 : dit que la recette correspondante est inscrite au Budget de la commune.

Madame la Maire souligne qu'une communication auprès des familles a déjà été faite. Cette offre périscolaire fait suite à leurs souhaits de revenir à la semaine de 4 jours et d'avoir des activités culturelles et sportives à l'issue du temps scolaire.

Stella BSERENI précise que les activités sont proposées de vacances à vacances c'est-à-dire avec des cycles de 6 semaines et la 1^{ère} semaine des animateurs iront dans chaque école pour présenter les activités et prendre les inscriptions.

Marc CONSOLA insiste sur le fait qu'il faut mettre les enfants au cœur du problème.

Sylvie GAUCHER rappelle que ce nouveau dispositif répond aux souhaits des familles et que les activités seront en lien avec les associations de la commune.

Par 28 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil municipal adopte la présente délibération.

18-58 : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

RAPPORTEUR : Bernard GOUNON

Le rapporteur propose au Conseil municipal de fixer le montant des tarifs du restaurant scolaire.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,
Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 11/07/2018
Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : fixe comme suit les tarifs applicables à compter du 01 septembre 2018 :

- pour le 1 ^{er} enfant de la famille	4.55 €
- pour le 2 ^e enfant	3.62 €
- à partir du 3 ^e enfant	3.22 €

Article 2 : dit que la recette correspondante est inscrite au Budget de la commune.

Par 28 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil municipal adopte la présente délibération.

N°18-59 : TARIFS DE LA GARDERIE

RAPPORTEUR : Bernard GOUNON

Le rapporteur propose au Conseil municipal de fixer le montant des tarifs de la garderie du matin et du soir ainsi que celui de la garderie périscolaire de 11h30 à 12h15.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,
Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 11/07/2018
Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : fixe comme suit les tarifs applicables à compter du 01 septembre 2018 :

- garderie périscolaire du matin	1.81 €
- garderie périscolaire du soir	2.72 €
- garderie périscolaire de 11h30 à 12h15	1.81 €

Article 2 : dit que la recette correspondante est inscrite au Budget de la commune.

Par 28 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil municipal adopte la présente délibération.

N°18-60 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET GÉNÉRAL

RAPPORTEUR : Bernard GOUNON

Le suivi du budget fait apparaître la nécessité de rectifier les inscriptions budgétaires initialement prévues au Budget Général 2018.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil municipal,
Le Rapporteur entendu,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 11/07/2018,
Après en avoir délibéré,

Article Unique : autorise Madame la Maire à modifier les inscriptions budgétaires conformément aux documents ci-dessous.

07102	COMMUNE DE GUILHERAND-GRANGES	DM n°2 2018
Code INSEE	Budget Principal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET GENERAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615221-01 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	1 591 894,37 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	1 591 894,37 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 601 894,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 601 894,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 601 894,37 €	1 601 894,37 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
D-21318-64 : Autres bâtiments publics	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-71 : Autres bâtiments publics	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-821-821 : AMGTS URBAINS ESPACES PAYSAGERS	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-814 : Réseaux d'électrification	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238-814 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238-824-822 : AVENUE DE LA REPUBLIQUE 2 EME TRANCHE	0,00 €	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-822 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	110 000,00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	60 000,00 €	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	90 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
Total Général		120 000,00 €		120 000,00 €

Par 28 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil municipal adopte la présente délibération.

N°18-61 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Bernard GOUNON

Il vous est proposé d'attribuer des subventions à

ASSOCIATION	MONTANT
CCAS	240 000 €
OMC	350 €

DELIBERATION :

Le Conseil municipal,
Le Rapporteur entendu,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 11/07/2018
Après en avoir délibéré,

Article unique : décide d'attribuer sur les crédits figurant au Budget Primitif, les subventions susmentionnées.

A l'UNANIMITE, le Conseil municipal adopte la présente délibération.

N°18-62 : RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHONE-ALPES
RAPPORTEUR : Sylvie GAUCHER

Par courrier en date du 16/02/2017 la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a informé la collectivité d'un contrôle de ses comptes et de sa gestion sur les exercices 2011 à 2016.

A la suite des auditions et de la collecte des pièces administratives, la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré son rapport définitif le 3 mai 2018.

Le rapport définitif a été notifié à la collectivité par courrier avec accusé de réception le 6 juin 2018.
Afin de respecter le code des juridictions financières et notamment son article R.241-18, il convient de présenter ce rapport au 1^{er} conseil municipal suivant la notification.

Aussi, il vous est joint le rapport d'observations définitives, pour présentation et débat.

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil Municipal,
Le rapporteur entendu,
Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L.243-5, ainsi que l'article R.241-18 ;
Vu le courrier de Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes du 6 juin 2018, reçu le 7 juin 2018 ;
Vu l'avis de la commission des finances du 11/07/2018 ;
Considérant, qu'en application de l'article R.241-18 du code de juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes est communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante et qu'il doit donner lieu à un débat ;
Après en avoir délibéré,

Article 1er : prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Ville de Guilhaumard-Granges arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne - Rhône - Alpes pour les années 2011 et suivantes.

La parole est donnée à Mathieu DARNAUD étant maire de la commune au moment du contrôle. Il explique l'importance de ce rapport qui vérifie de façon exhaustive et complète l'ensemble des comptes de la collectivité et son mode de fonctionnement. La Chambre Régionale des Comptes a particulièrement observé la gestion interne de la ville, la qualité et la fiabilité de l'information budgétaire et la situation financière globale de la commune. Il remercie ensuite les élus et les services qui ont été sollicités dans cette mission demandant un grand investissement et notamment Yann CREMILLIEUX, Directeur Général des Services, les Ressources Humaines et le service Comptabilité. Ce rapport concerne la période 2011 à 2016 et plusieurs éléments à sa lecture en découlent, des éléments positifs qui viennent souligner des propos évoqués en conseils municipaux sur le fonctionnement de la collectivité, et confirment les engagements et objectifs fixés sur les deux mandats.

Dans un premier temps, il rappelle que depuis 2010 de nombreuses lois territoriales ont réformées les collectivités territoriales les obligeant à se projeter et à se regrouper via les intercommunalités ayant un impact direct sur elles. Ensuite, il explique que pour réduire la dette du pays, les collectivités territoriales sont soumises à des contraintes financières importantes et des dispositions doivent être mises en place afin de prendre part à cet effort budgétaire global. Toutefois, il affirme que sa satisfaction principale de cette période est de ne pas avoir remis en cause les engagements pris en termes d'investissements et de réalisations.

Trois points essentiels sont évoqués dans ce rapport :

- *La gestion interne : l'organisation de la commune est globalement satisfaisante et il insiste sur ses remerciements aux services qui mettent remarquablement bien en œuvre les demandes de l'équipe municipale. Les magistrats l'ont d'ailleurs abordé, évoquant ainsi la qualité et l'excellence du travail réalisé sur les documents fournis et les entretiens.*

- *L'intercommunalité : elle a nécessité un schéma de mutualisation avec des compromis notamment pour la mutualisation des services et il rappelle que l'intercommunalité n'est pas une collectivité locale mais un regroupement de communes. Une démarche a été entamée en 2011 pour la mutualisation de nombreux postes, comme la Communication, l'Informatique ou l'Urbanisme, puis en 2017 avec la mutualisation des directions ressources c'est-à-dire la Direction Générale, les Ressources Humaines et les Finances, ce qui a permis d'aboutir à une maîtrise des dépenses de personnel à 2.1 % par an avec un objectif qui sera limité à 1 %. Les dépenses du personnel s'élèvent donc à 503 € par an et par habitant contre 664 € pour les communes de tailles comparables soit un écart de 25 %.*
- *La situation financière de la collectivité : la Chambre Régionale des Comptes a souligné la bonne gestion des informations dans les documents budgétaires. Mathieu DARNAUD rappelle que le contexte est historiquement défavorable pour les collectivités territoriales, il insiste sur ce constat puisque aujourd'hui elles doivent participer à la diminution de la dette du pays mais il pense que l'Etat devrait également contribuer à ce désendettement car il serait difficile pour les collectivités de porter, seules, cet effort financier. Il a été observé que les dotations ont finalement perdu 30 % sur la période d'examen de la Chambre Régionale des Comptes, c'est une baisse de 2.4 millions d'euros et cette perte pèse sur Guilhaud-Granges et sur les communes. Il a été également constaté des économies et une gestion rigoureuse et rappelle que lorsqu'on est élu, il est nécessaire de montrer l'exemple et il a d'ailleurs remercié l'ensemble des élus qui se sont inspirés de cette feuille de route passant d'une situation confortable à une situation restrictive avec des choix notamment :*
 - o *Une diminution des charges globales et du train de vie de la collectivité. Il associe les agents à son propos qui ont gardé une qualité de service sans faille en faisant de leur mieux. Les charges courantes représentent 220 € par habitant contre 271 € par habitant, Guilhaud-Granges se classe donc parmi les meilleurs de sa strate.*
 - o *Une diminution des indemnités des élus.*

Il annonce qu'il y a une nécessité de maîtriser la fiscalité avec des taux communaux qui restent les plus bas des communes ardéchoises de la strate et sur les 6 années, 5 années n'ont pas subi d'augmentation de la fiscalité locale ce qui n'était pas aisé au vu du contexte. Les efforts quotidiens rentrent dans une politique volontarisme de la Ville, 0 € d'emprunt depuis 2013, 100 % des investissements sont autofinancés et une diminution de la dette de 20 % par rapport à 2010. Par ailleurs, il a fallu renégocier un emprunt structuré avec un taux d'intérêt qui a diminué de 2.3 par rapport à 2012.

En conclusion, il explique que les efforts demandés et nécessaires ont été tenus durant la période d'observation de 2011 à 2016 mais aussi ils ont été prolongés. La commune a eu la capacité de dégager des marges, les engagements ont donc pu être réalisés malgré la situation actuelle puisqu'il a fallu aller chercher des ressources extérieures, afin de maintenir la qualité de vie et le développement de la commune y compris pour les enjeux économiques, notamment pour l'emploi et la croissance. Il a ensuite remercié à nouveau les élus, le débat ayant montré une qualité de service et de vie tout en n'augmentant pas la fiscalité. Il rappelle qu'il est essentiel que la commune garde un lien avec les citoyens et s'il y a une disparité de la fiscalité locale, la commune risque d'avoir des situations financières difficiles. Des efforts importants sont encore à fournir puisque la volonté est portée sur l'investissement pour pouvoir se projeter afin de tenir l'ensemble des engagements et avoir une gestion saine pour le développement de la commune.

C'est au tour de Madame la Maire de s'exprimer. Elle commence par remercier Mathieu DARNAUD pour son action volontarisme depuis 2008 même si le rapport porte sur l'exercice 2011-2016, les efforts et les décisions sur cette gestion rigoureuse avaient été pris dès 2008. Elle remercie également Monsieur GOUNON et les services, notamment la Direction Générale, les Ressources Humaines et le service Financier qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport par la Chambre Régionale des Comptes, le temps de travail passé sur cette mission étant important et en complément du travail quotidien. Elle annonce que ce rapport apporte des satisfactions sur la bonne gestion globale de la commune puisqu'il n'y a que 6 préconisations données pour les années à venir qui sont plutôt des points de détails. Elle précise que 5 ont déjà été mises en œuvre ou sont en cours de préconisation et elle ajoute que ce rapport sera de nouveau présenté en conseil municipal dans un an afin de présenter les actions et dispositifs mis en œuvre suite à leurs recommandations. Ces recommandations concernent :

- *L'information budgétaire :*
 - o *Le contenu du rapport budgétaire doit comporter plus de données. Lors du Conseil Municipal de février dernier la ville a complété le Rapport d'Orientation Budgétaire et y a intégré des éléments prospectifs, rendus obligatoires par la loi NOTRe. Cette recommandation a donc déjà été mise en place.*
 - o *L'état des effectifs des agents municipaux doit être annexé au compte administratif, ce qui sera fait lors du prochain vote.*
- *La gestion du personnel :*
 - o *Il faut une mise en conformité des dispositions légales du temps de travail. Ce sujet a déjà été abordé et des décisions ont été prises, une concertation a eu lieu avec les représentants du personnel et notamment au Comité Technique.*
 - o *La Chambre Régionale des Comptes demande également une mise en conformité des absences sur les événements familiaux ce qui a été voté en décembre dernier.*
- *Les perspectives financières :*
 - o *Un plan d'économie sur les charges de fonctionnement à adopter pour le Rapport d'Orientation Budgétaire. C'est un outil qui existe depuis 2012 et a été présenté cette année en février dernier.*

- *Une programmation soutenable des investissements tendant à une capacité de désendettement n'excédant pas 9 années. Le désendettement a toujours été au cœur des décisions de l'équipe municipale ainsi l'encours de cette dette a diminué de 20.55 % depuis 2010. Pour arriver à une telle diminution, il a fallu prendre des mesures notamment avec la rationalisation des dépenses permettant à la commune d'augmenter sa capacité d'autofinancement pour ne pas recourir à l'emprunt et pouvoir financer les investissements. Le programme pluriannuel d'investissement qui est en cours est largement subventionné avec des projets soutenus par des financements extérieurs comme sur la délibération « cœur de ville ». Il n'y a que 20.46 % des dépenses qui reviendront au budget principal.*

Sylvie GAUCHER conclut en affirmant que la notion de soutenabilité des investissements a bien été pris en considération pour l'élaboration des projets. Il y a des perspectives d'avenir et elle renouvelle ses remerciements à Mathieu DARNAUD car la commune s'est engagée sur la bonne voie et au bon moment dans un contexte de raréfaction des deniers publics et c'est une feuille de route qui est aujourd'hui presque naturelle. Elle explique que lorsqu'elle a pris ses fonctions, elle a affirmé sa volonté de construire ensemble dans une gestion rigoureuse. Ce rapport et ses recommandations ne font que renforcer cet engagement pris ensemble, et elle insiste sur le fait de maintenir ces efforts faits depuis 2008 et sa fierté de ce qui a été réalisé et parcouru pour les Guilhaudois-Grangeois malgré cette gestion rigoureuse.

Marc CONSOLA explique que la mission a été remplie et il remercie pour l'aide apportée à l'analyse de ses données et il souhaite continuer dans cette démarche. Par ailleurs, il partage ce pessimisme sur le changement de fiscalité qui risque d'apporter des problématiques. Il insiste sur le fait de se soutenir.

Madame la Maire précise que les propos de Monsieur CONSOLA démontrent bien que les 33 élus œuvrent ensemble malgré des incertitudes qui pèsent sur les collectivités.

Le Conseil Municipal a examiné

Isabelle Renaud a ensuite fait lecture de parrainages civils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La Maire certifie que le Conseil a été régulièrement convoqué le 13/07/2018

Le Secrétaire de Séance,

**La Maire,
Sylvie GAUCHER**

Les Membres présents